

FICHE DE PRÊT DE MATERIEL

Par la délégation régionale académique au numérique pour l'éducation de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
pret-materiel@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr - Téléphone : 03 81 65 73 81

Nom et fonction de l'emprunteur :

Établissement ou service :

Adresse de courriel :

Numéro de téléphone :

- 1) *J'accepte les conditions de prêt précisées au verso du présent document.*
- 2) *Je reconnais engager ma responsabilité ou celle de mon établissement/service pour le prêt et avoir l'accord de mon chef d'établissement ou supérieur hiérarchique.*
- 3) *Je réserve et emprunte à la DRANE, au 5 rue Général Sarrail, le matériel suivant :*

Référence	Nom du matériel	Observation (prêt/retour)	Vérif. retour

4) Pour la réalisation du projet suivant :

5) Date d'emprunt : / /2025

Signatures de l'Emprunteur

Emprunt

Restitution

6) Date de retour :

Nom du prêteur : Hervé Claudet

Nom du vérificateur :

Matériel rendu complet et en état
 Observations :

.....

Complété par la DRANE

Conditions de prêt de matériel

Article 1 : Conditions générales du prêt de matériel

Le matériel prêté par la **DRANE** (délégation régionale académique au numérique pour l'éducation de la région académique Bourgogne-Franche-Comté) est mis à disposition des enseignants, des formateurs, des élèves (sous la responsabilité d'un enseignant), des personnels de l'éducation nationale.

L'**Emprunteur** utilise le matériel dans le cadre d'un projet précisé au recto du présent document.

Dans le cadre de ce projet, la durée de chaque prêt est étudiée en fonction de la disponibilité du matériel sur un temps déterminé (jusqu'à deux mois maximum).

Article 2 : Demande de prêt, réservation, enlèvement, restitution

La demande de prêt de matériel doit être effectuée le plus tôt possible au moins 15 jours avant la date effective de l'emprunt.

Cette demande sera faite à l'aide du formulaire en ligne disponible sur le site de la **DRANE** : <https://drne.region-academique-bourgogne-franche-comte.fr/dispositifs-academiques-academie-de-besancon-pret-de-materiel/>

À partir de la demande effectuée, la **DRANE** formalise le besoin avec l'Emprunteur, l'informe de la disponibilité des matériels et se charge de les réserver s'ils répondent au besoin, signale la manière de récupérer les matériels (quand et où).

La réservation n'est effective qu'après la confirmation par courriel du service de prêt.

Les rendez-vous relatifs à l'enlèvement et à la restitution du matériel sont fixés d'un commun accord entre l'**Emprunteur** et la **DRANE**.

A la mise à disposition du matériel à l'Emprunteur, un état du matériel et un inventaire des accessoires sont établis. A la restitution du matériel, il fait l'objet d'un pointage et d'une vérification de son bon fonctionnement (voir au recto).

L'annulation de la réservation, du fait de l'Emprunteur, doit être signalée à la **DRANE** 3 jours ouvrables avant la date prévue de l'emprunt.

Article 3 : Utilisation

Le matériel prêté est réputé en bon état de fonctionnement et devra être restitué tel quel. En cas de vol ou détérioration du matériel, l'**Emprunteur** remplacera ledit matériel. En cas de panne ou de problème pendant l'emprunt, l'Emprunteur devra le signaler à la **DRANE**.

L'Emprunteur utilisera de préférence ses propres cartes SD sur les matériels qui en sont dotés. Il récupérera les fichiers enregistrés (vidéos, photos, sons...) sur les cartes SD fournies par la **DRANE**. Tout fichier (image, vidéo, document...) créé sur les appareils prêtés pendant l'emprunt sera supprimé par la **DRANE** et les cartes SD fournies systématiquement formatées à la restitution des matériels.

Article 4 : Responsabilité

Le matériel emprunté dès sa prise en charge et jusqu'à sa restitution est placé sous l'entièvre responsabilité de l'établissement ou du service représenté par le chef d'établissement ou le supérieur hiérarchique de l'**Emprunteur**.

L'Emprunteur prend les dispositions nécessaires pour empêcher tout risque de mise en jeu de sa responsabilité civile, à raison d'un vol, d'une perte ou d'un dommage causé au matériel ou à raison de toute utilisation pendant qu'il est sous sa garde, dans le cadre d'une utilisation non-conforme aux conditions fixées par la **DRANE**.

La responsabilité de la **DRANE** ne saurait être engagée suite au non fonctionnement ou mauvais fonctionnement du matériel emprunté lié à l'adjonction de matériels non compatibles ou à une mauvaise installation et/ou manipulation.



Pour tout renseignement, contactez-nous à l'adresse :
pret-materiel@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr

Ou téléphone au 03 81 65 73 81